

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

## 1. Eléments de contexte

La Ville de La Madeleine est la deuxième ville la plus densément peuplée des 95 communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL). La population madeleinoise compte 21 354 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

La structure d'âge de la population madeleinoise présente 20,5 % de moins de 20 ans et 17,4 % de 65 ans et plus, soit moins qu'à l'échelle nationale.

Les contextes international, national et local de l'année 2020 ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2021, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comme les années précédentes, le compte administratif est voté en amont du vote du budget primitif permettant ainsi de reprendre les résultats de l'année 2020 dans le budget primitif de 2021.

## 2. Ressources et charges des deux sections du compte administratif

<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
Recettes	+ 24 665 594,18	+ 23 370 865,33
Dépenses	- 22 253 414,88	- 21 473 689,68
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 2 412 179,30</b>	<b>+ 1 897 175,65</b>

<b>Section d'investissement</b>		
	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
Recettes	+ 5 851 015,72	+ 6 651 714,18
Restes à réaliser	+ 148 123,16	+ 977 526,00
Solde Investissement reporté (001)	+ 5 737 601,79	+ 2 860 300,76
<b>Total recettes invest.</b>	<b>+ 11 736 740,67</b>	<b>+ 10 489 540,94</b>
Dépenses	- 8 728 316,75	- 5 857 424,35
Restes à réaliser	- 806 754,13	- 1 873 638,89
<b>Total dépenses invest.</b>	<b>- 9 535 070,88</b>	<b>- 7 731 063,24</b>
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+ 2 201 669,79</b>	<b>+ 2 758 477,70</b>

## 3. Niveau de l'épargne

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
CAF Brute	+ 4 203 801,84	+ 3 032 077,42
CAF Nette	+ 3 543 485,50	+ 2 428 482,23

#### 4. Niveau d'endettement et capacité de désendettement

A La Madeleine, l'annuité totale payée sur l'année 2020, hors nouvel emprunt, se monte à 732.913,45 euros (129.318,26 € d'intérêts et 603.595,19 € de remboursement de capital) contre 805.672,25 € au 01/01/2019.

Le capital restant dû se situe, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à 6.227.351,56 euros (soit 291 euros par habitant<sup>1</sup>) contre 6.887.667,90 euros au 01/01/2019.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû se situerait à 5.623.756,37 euros (soit 263 euros par habitant), à comparer aux 1.050 euros par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui est exprimé en nombre d'années. Il mesure la solvabilité financière des collectivités locales et permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Ce ratio était de 1,85 année au 31 décembre 2020 pour la Ville de La Madeleine.

#### 5. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité a affirmé sa volonté forte de maintenir pendant la durée du mandat 2014-2020 les taux de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) à leur niveau de l'année 2013, après 6 années de baisses consécutives et cumulées au mandat précédent.

Les taux étaient, pour la taxe d'habitation (TH), de 24,93 %, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de 24,94 %, et pour les propriétés non bâties (TFPNB), de 13,66 %.

#### 6. Principaux ratios

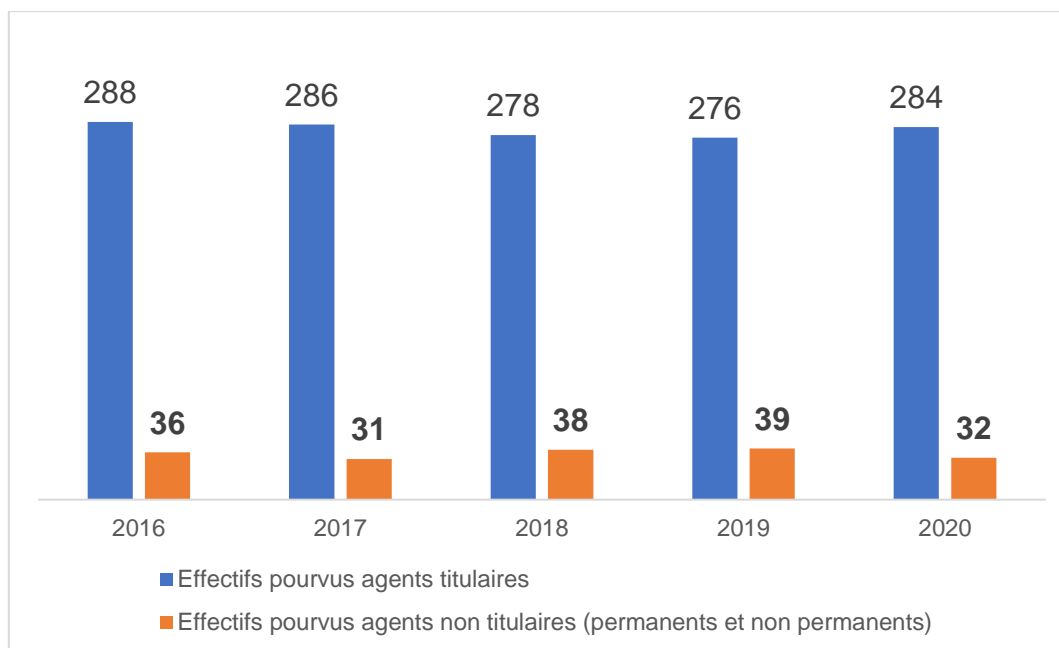
	CA 2020	Moy Nationale de la strate 2018
Dépenses réelles de fonctionnement/population	946,42 €	1 223 €
Produit des impositions directes/population	583,95 €	645 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 088,41 €	1 417 €
Dépenses d'équipement brut/population	188,29 €	303 €
Encours de dette/population	263,36 €	1 050 €
DGF/population	78,45 €	199 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	61,50 %	61,30 %
Dép.de fonct.et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	89,55 %	93,70 %

<sup>1</sup> sur la base de la population INSEE 2020 : 21.354 habitants

Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	17,30 %	21,40 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	24,20 %	74,10 %

## 7. Effectifs et charges de personnel

### Les effectifs :



### Les dépenses de personnel (chapitres 012 + 011) :

CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
12 212 077,37 €	12 188 450,75 €	12 371 913,47 €	12 540 248,32 €